

**DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMENAGEMENT**

SEAFEL_AF_22-7

**ARRÊTÉ CONSTITUANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER
DE CARNAC**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le titre II du livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2013 instituant une commission communale d'aménagement foncier à CARNAC ;

Vu la liste des membres exploitants, propriétaires ou preneurs et des membres propriétaires forestiers établie par la chambre départementale d'agriculture, en date du 29 mai 2019 ;

Vu la proposition de la chambre départementale d'agriculture, en date du 29 mai 2019, s'agissant de personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages ;

Vu l'ordonnance de Mme la présidente du tribunal judiciaire de Lorient en date du 8 février 2022 désignant le président de la commission et sa suppléante ;

Vu la délibération du conseil municipal de CARNAC en date du 29 juillet 2022 élisant les membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, désignant les conseillers municipaux membres de la commission et les membres représentants les propriétaires forestiers ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}

Une commission communale d'aménagement foncier est constituée à CARNAC.

Article 2

La commission communale d'aménagement foncier de CARNAC est composée comme suit :

- Présidence :

M. Jean-Paul BOLEAT, titulaire

Mme Christine BOSSE, suppléante

- Elus de la commune de CARNAC :

M. Olivier LEPICK, maire de Carnac, membre titulaire

M. Jean-Paul KERGOZIEN, conseiller municipal, Chemin de Toul er Lann – Crucuny – CARNAC, membre titulaire

M. Gérard MARC ALBERT, conseiller municipal, 39 rue du Pô – CARNAC, membre suppléant

M. Michel DURAND, conseiller municipal, 5 chemin du Pouldu – CARNAC, membre suppléant

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le conseil municipal :

M. Christian LORCY – 6 chemin Er Mané Coët à Tous – CARNAC, membre titulaire

M. Vincent JANOT – 36 rue de Carnac – LA TRINITE SUR MER, membre titulaire

M. Christian BOUILLY – 22 rue Braden – Rés.Ty Nevé – PLOEMEL, membre titulaire

M. Henry AUDRAN – 34 route de Kerlann – CARNAC, membre suppléant

M. David DANIEL – 77 Quelvezin – CARNAC, membre suppléant

- Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la chambre d'agriculture :

M. Jean-François GUEZELLO – Le Pusso – CARNAC, membre titulaire

M. Fabrice LE GARREC – Le Noterio – CARNAC, membre titulaire

M. Stéphane LE GOUGUEC – Kergueno – CARNAC, membre titulaire

M. Bernard HARSCOUET – Kerbois – CARNAC, membre suppléant

M. François JOSSE – 8 chemin du Pouldu Bourgerel – CARNAC, membre suppléant

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

Titulaires :

Mme Sonia GACHELIN – 34 rue Saint Nicolas – LANDEVANT

M. Hervé CADORET – 7 Kerlearec – CARNAC

M. Michel RIALAIN – 58 route de Kerlann – CARNAC

Suppléants respectifs des 3 précédents :

M. Cédric SERRES – 26 rue du Belzic - AURAY

M. Damien PHELIP – Kercado – CARNAC

Mme Madeleine BERNARD – 5 avenue de Kerallan – CARNAC

- Un délégué du directeur départemental des services fiscaux

- Fonctionnaires du département du Morbihan :

M. Olivier ROYANT, chargé de mission auprès du service des espaces naturels sensibles et randonnées – direction des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan, membre titulaire

M. Jean-Louis BELLONCLE, chargé de mission auprès du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux – direction des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan, membre titulaire

Mme Sophie BODIN, gestionnaire auprès du service des espaces naturels sensibles et randonnées – direction des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan, membre suppléant

Mme Solenn BRIANT, responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux – direction des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan, membre suppléant

- Représentants du Président du Conseil départemental :

M. Gérard PIERRE, conseiller départemental du canton de QUIBERON, membre titulaire

Mme Karine BELLEC, conseillère départementale du canton de QUIBERON, membre suppléant

- Propriétaires forestiers, désignés par le conseil municipal :

M. Hervé ROBINO – 52 rue de Kervegan – CARNAC, membre titulaire

M. Joseph LE PORT – 6 rue de Colary – CARNAC, membre titulaire

M. Philippe DUQUESNE – 22 cote de Moulin Galant – VILLABE (91), membre suppléant

M. Jean-Luc KERGOZIEN – 39 route de Grand Large – PLOEMEL, membre suppléant

- Propriétaires forestiers, désignés par la chambre d'agriculture :

M. Bertrand PASTRE – 3 boulevard de la République – VERSAILLES (78), membre titulaire

M. Pierre KERGOZIEN – Crucuny – CARNAC, membre titulaire

M. Marc LE ROUZIC – Kerallan – CARNAC, membre suppléant

M. Roger BELLEGO – Keroulin – PLOEMEL, membre suppléant

- Le représentant de l'office national des forêts

Article 3

Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux du département est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4

La commission a son siège à la mairie de CARNAC.

Article 5

Le Président du Conseil départemental du Morbihan, le maire de CARNAC et le président de la commission communale d'aménagement foncier de CARNAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche à la mairie de CARNAC et des communes limitrophes et publié au recueil des actes administratifs du département du Morbihan.

VANNES, le

19 DEC. 2022

Le Président du Conseil départemental,



David LAPPARTIENT